



## INFORMATIONS AUX PARENTS

### FONCTIONNEMENT DES ECOLES A COMPTER DU 2 NOVEMBRE 2020

Référence protocole sanitaire du ministère de l'Education national, de la Jeunesse et des Sports  
2 novembre 2020.

#### 1. Schéma de circulation

- L'accès au parking de la salle Georges Méliès est à nouveau interdit (sauf pour les services de secours et le personnel technique communal).
- Vous devez donc stationner sur les parkings urbains.
- Les élèves acheminés par les cars scolaires seront pris en charge à leur arrivée et à leur départ par les agents de la commune.
- Un cheminement « piétons » à sens unique est remis en place aux abords des écoles.

#### 2. Recommandations

- **Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque « grand public » est OBLIGATOIRE dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs (prévoir une pochette individuelle pour stocker le masque, le temps du repas ou d'une activité incompatible avec son port)**
- Le port du masque reste obligatoire aux abords des établissements
- Avant le départ pour l'école, si votre enfant a de la fièvre, tousse ou éternue, vous devez le garder avec vous afin de prévenir toute contamination éventuelle.
- **Il convient de respecter les gestes barrières et surtout les règles de distanciation physique.** A ce titre, il est précisé que les enfants qui ne respecteraient **pas sciemment** ces gestes barrières ainsi que **les consignes données par le personnel communal**, ne seront plus accueillis dans les services périscolaires.

#### 3. Les garderies périscolaires

- Les horaires des garderies sont les suivants :
- **Matin : 7h15-8h50**                      **Après-midi : 16h15-18h15**
- Garderie maternelle (lieu habituel pour maternelles et CP) : les parents restent au portail, un agent communal vient chercher les enfants qui seront accueillis
  - o dans la salle de motricité de l'école maternelle pour les CP, et
  - o dans l'ancienne classe de Madame GAUDY pour les enfants de la maternelle.
- Garderie élémentaire : **attention, à partir de mardi 3 novembre, le lieu d'accueil est modifié** : les enfants seront accueillis à la salle Georges Méliès – Il est demandé aux parents de respecter les conditions d'accès.

- Les enfants de la garderie élémentaire remonteront vers les classes à 8h45 et procéderont au lavage de leurs mains.

#### 4. Accès aux écoles

- Ecole maternelle : **les parents restent au portail** et ne pénètrent en aucun cas dans les locaux de l'école maternelle, un agent communal vient prendre en charge votre enfant.
- Ecole élémentaire : **les parents restent au portail** et ne rentrent ni dans la cour de l'école ni dans les classes.

#### 5. Horaires des écoles

- Les enfants sont en temps scolaire selon les horaires suivants :
- Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi :  
**Matin : 9h-12h00                      Après-midi : 14h00-16h15**
- **Mercredi : 9h00-12h00**
- Pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) contacter les services de la communauté de communes : ☎ 05 55 00 76 58.

#### 6. Restauration scolaire

- Lieu de restauration : lieu habituel, dans la salle de restauration du collège Arsène Bonneaud.
- Dans le cadre de l'organisation de la demi-pension, la distance d'un mètre ne pourra pas être respectée entre les rationnaires...
- Afin que la notion de groupe de classe soit respectée, un plan de table écrit sera établi et restera en vigueur le temps du confinement. Dans le cas où vous ne seriez pas satisfaits des dispositions appliquées dans la salle de restauration, nous comprendrions que vous souhaitiez retirer momentanément vos enfants : le repas ne sera pas facturé.
- Il n'y aura pas de restauration scolaire le mercredi, les enfants des deux écoles seront gardés en garderie de l'école maternelle jusqu'à 12h45.
- La restauration scolaire fonctionnera en deux services pour l'ensemble des élèves présents :  
**1<sup>er</sup> service : 11h45 pour les maternelles et 12h pour les élémentaires**  
**2<sup>ème</sup> service : 13h00 à 13h45 pour les élémentaires**
- Entre les deux services, dans un temps imparti de ½ heure, les tables du réfectoire seront nettoyées et désinfectées et la salle aérée.

#### 7. Hygiène des locaux

- Tous les locaux utilisés (classes, parties communes, sanitaires, garderies, restauration scolaire) ainsi que les mobiliers **feront l'objet d'une désinfection complète tous les soirs.**
- Les sanitaires seront nettoyés **plusieurs fois par jour** conformément au protocole sanitaire transmis par le ministère de l'Education nationale.
- L'après-midi du mercredi sera consacrée à la désinfection des locaux communaux.

☆☆☆☆☆☆